

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous testez vos avertisseurs de fumée chaque année, mais sont-ils bien installés et conformes aux normes en vigueur? Voici ce que vous devez savoir sur les avertisseurs de fumée!

L'emplacement

- Au moins un avertisseur de fumée par étage.
- Les avertisseurs de fumée doivent être installés dans les corridors, à proximité des chambres à coucher.
- Pour les nouvelles constructions, des avertisseurs électriques sont requis dans chaque chambre et à chaque étage.
- Les avertisseurs doivent être installés au plafond à ***un minimum de 4 pouces d'un mur*** ou sur un mur ***à un minimum de 4 pouces du plafond et un maximum de 12 pouces du plafond.***



Types d'avertisseurs

Il existe deux types d'avertisseurs de fumée : les avertisseurs électriques avec pile de secours et les avertisseurs à pile.

- L'avertisseur électrique avec pile de secours : Il est alimenté par le circuit électrique de la maison et doit être muni d'une pile de secours qui prend le relais en cas de panne de courant.
- L'avertisseur à pile : Pensez à remplacer les piles lors des changements d'heure. Pour une plus grande tranquillité d'esprit, ***privilégiez un avertisseur muni d'une pile au lithium scellée d'une durée de vie de 10 ans.***

À ne pas faire!

- Ne testez jamais un avertisseur de fumée à l'aide d'une flamme, car cela pourrait l'endommager ou faire fondre certaines de ses composantes.
- Ne peignez jamais un avertisseur de fumée lors de vos rénovations. La peinture peut obstruer ses composants et nuire à son bon fonctionnement.
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur de fumée, même s'il se déclenche fréquemment. Il pourrait être défectueux ou installé trop près d'une source de fumée.



Le saviez-vous?

Pour vérifier qu'un avertisseur de fumée est conforme aux normes de sécurité canadiennes, assurez-vous qu'il porte le logo ULC (Laboratoires des assureurs du Canada). Cette certification atteste que l'appareil respecte les normes de sécurité en vigueur au Canada.

Pour plus d'information, consultez votre service incendie